



Edité le : 29/09/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

BATIMENT ATOME
2 RUE MICHELET
BP 60249
30105 ALES Cedex .

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE23-160192	
Identification échantillon :	LSE2309-22667-1	Analyse demandée par : ARS DT DU GARD
Doc Adm Client :	23D000003	
N° Analyse :	00170771	N° Prélèvement : 00169420
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	LE PLAGNOL	Code PSV : 0000000713
Localisation exacte :	COLLEGE SANITAIRE ACCUEIL	
Dept et commune :	30 BRIGNON	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,9742355000	Y : 4,2138017000
UGE :	2483 - ALES AGGLOMÉRATION - REAAL	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D2	Type Analyse : D2.CP
Nom de l'exploitant :	REAAL	Motif du prélèvement : CP
	ALÈS AGGLOMÉRATION, BÂTIMENT ATOME, 2 RUE MICHELET, BP 1 59 30105 ALES Cédex	
Nom de l'installation :	BRIGNON CRUVIERS NOZIERES	Type : UDI
	BOUCOIRAN	Code : 001738
Prélèvement :	Prélevé le 27/09/2023 à 12h30 Réception au laboratoire le 27/09/2023 à 14h41 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / PRADEILLES Sandrine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	
Traitement :	NEANT	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 27/09/2023 à 14h41

.../...

Edité le : 29/09/2023

Identification échantillon : LSE2309-22667-1

Destinataire : COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Doc Adm Client : 23D000003

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	11D2-CP	22.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
Analyses physicochimiques									
Métaux									
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON
Responsable de Laboratoire

